



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 7 février 2017 à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Lot 6 033 197, situé sur la rue De Contrecoeur** - visant à permettre l'implantation d'un bâtiment à une distance de 14,5 mètres de la limite arrière du terrain plutôt qu'à une distance de 25 mètres, et ce, malgré l'article 39 du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 17^E JOUR DE JANVIER 2017

Le secrétaire d'arrondissement,

Monsieur Magella Rioux